



# \*CINEVENTURE 2

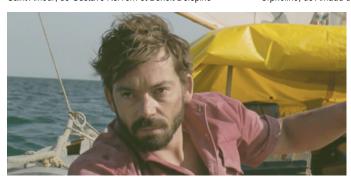
PARTICIPEZ AU FINANCEMENT DU CINÉMA AVEC LA SOFICA CINEVENTURE 2



Saint Amour, de Gustave Kervern et Benoit Delépine



Orpheline, de Arnaud des Pallières



L'hérétique, de Didier Nion



L'esprit d'équipe, de Christophe Barratier



Paris est une fête de Bertrand Bonello



Ces films ont fait l'objet d'investissements de la Sofica Cineventure en 2015 et ne feront pas l'objet d'investissements de Cineventure 2. **CREDITS PHOTOS** 

#### www.cineventure.fr

Afin de bénéficier d'une réduction d'impôt, les titres des souscripteurs seront bloqués pendant une période en principe de 10 ans, en tous cas d'au moins 5 ans. L'attention du public est attirée sur les risques liés à CINEVENTURE 2, notamment le risque de perte en capital, le risque d'illiquidité ainsi que le risque fiscal. L'ensemble des facteurs de risques liés à l'Opération figurent à la section 1. «Facteurs de risque» du prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers

CINEVENTURE 2 est une société anonyme en cours de constitution par voie d'offre au public. Un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le XX XX 2015 sous le numéro SOFXXXXXXXX est mis à la disposition du public sur le site internet de l'AMF - www.amf-france.org - ou sur le site Internet de la Société : www.cineventure.fr



#### PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investissement dans CINEVENTURE 2 ne présente aucune garantie de rendement pour les investisseurs. Les revenus de la Société résultent en majorité du succès aléatoire des oeuvres financées. Sur les investissements adossés, qui sont revendus au bout de 5 ans au prix d'achat diminué des revenus qu'ils auront générés, le porteur ne réalisera ni gain ni perte en capital, et verra son potentiel de plus-value limité.

2

CINEVENTURE 2 n'a pas prévu de droit de retrait spécifique au profit de ses actionnaires; les possibilités de revente des titres étant limitées, la durée du placement sera égale à la durée de vie de la société, soit au maximum 10 ans.

#### QU'EST-CE QU'UNE SOFICA ?

CINEVENTURE 2 est une société de financement du cinéma (SOFICA). CINEVENTURE 2 accompagne principalement les films français ayant une carrière potentielle dans les grands festivals internationaux, tels que Cannes, Venise, Berlin, etc... voués à conjuguer reconnaissance artistique et intérêt du grand public, en France et à l'export.

L'investissement réalisé dans un film permet à la SOFICA CINEVENTURE 2 de récupérer des droits sur les entrées en salle, les ventes DVD, VOD, TV au cours de la vie du film.

### 1

#### L'EXPÉRIENCE DES FONDATEURS

est unique dans l'industrie cinématographique française: Jean Labadie a produit et distribué plus de 600 films dont près de 150 ont été présentés au festival de Cannes. Fondateur de la société «Le Pacte», distributeur et vendeur international de films, il a aussi été le fondateur de Bac Films en 1986 et s'illustre par une expérience de plus de 30 ans dans la production et distribution de films.

Grâce à un déploiement marketing et commercial en France et sur les grands marchés internationaux, ses films rencontrent tous les publics.

Les possibilités de cession de titres sont limitées.

2

#### UNE SÉLECTION AUDACIEUSE ET ÉQUILIBRÉE

qui vise à favoriser des films créatifs et à fort potentiel (40% des investissements), parallèlement à des investissements plus défensifs (60% des investissements). Cette stratégie permet de diversifier les actifs et de maximiser la rentabilité.

L'investissement dans CINEVENTURE 2 ne présente aucune garantie de rendement pour les investisseurs. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## 3

#### LE COMITÉ D'INVESTISSEMENT

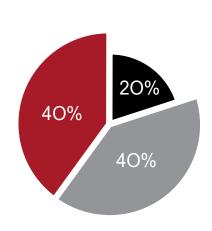
qui assistera la SOFICA est composé de 7 professionnels de la production, de la distribution et des ventes internationales, représentant des sociétés incontournables du secteur comme Wild Bunch, Diaphana, Les Films du Worso, ou encore Universcine.



Une évolution de la réglementation pourrait affecter les modalités d'investissement des SOFICA dans des oeuvres qui bénéficient d'agréments de production en France. Il existe également un risque de remise en cause de l'avantage fiscal obtenu.

En tant que société pour le financement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle, les revenus de la Société résultent en majorité du succès aléatoire des oeuvres financées. Les investissements sont effectués sur la base d'estimations de recettes à venir réalisées par les membres du Comité d'Investissement et la Direction de la Société.

### STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT



Productions de films français et européens

Ces investissements permettent de s'associer à la production de films français ainsi qu'à des coproductions européennes, permettant une bonne diversification du risque. Dès la sortie en salles et pendant toute la vie du film, la SOFICA pourra récupérer une partie des recettes générées sur tous supports et partout dans le monde, en fonction du succès du film.

Investissements adossés

Ce type d'investissement fait l'objet d'un engagement de rachat à prix fixe par les producteurs adosseurs, permettant ainsi de diminuer le risque global sur la SOFICA. Ces investissements adossés supportent les frais de gestion de la SOFICA et ne font pas l'objet d'une garantie bancaire. Les sociétés Le Pacte et UGC Images seront les principaux adosseurs de Cineventure 2.

Développement de projets d'auteurs

Les investissements dans le développement permettent de soutenir les travaux d'écriture et de préparation avant que le film trouve son financement.

Il s'agit également d'une poche de la SOFICA moins exposée puisque le producteur s'engage à rembourser dès que l'un des projets trouve du financement (subventions, chaines TV, etc).



BÉNÉFICIEZ D'UNE RÉDUCTION DE 36% DE VOTRE IRPP EN INVESTISSANT DANS LA SOFICA CINEVENTURE 2, EN CONTREPARTIE D'UN DÉLAI DE BLOCAGE DES PARTS DE 10 ANS MAXIMUM ET D'UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL.

Exemple: Si vous investissez 10.000 euros avant le 31 décembre 2015 dans CINEVENTURE 2. vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 3.600 euros au titre de votre impôt sur le revenu 2015 payable en 2016.



#### **CALENDRIER**

Recettes salles 31/12/2015 - 2016 2018 2021 France et ventes **Recettes TV** monde et monde Clôture des souscriptions Recettes vidéo et VOD Cession de Réalisation des investissements France 2017 2019 - 20 droits résiduels et monde

#### CARACTÉRISTIQUES DE LA SOFICA CINEVENTURE 2

STATUT	SOCIÉTÉ ANONYME
MONTANT DE L'OFFRE AU PUBLIC	3,5 MILLIONS D'EUROS
SOUSCRIPTION MINIMALE	5.000 EUROS
RÉDUCTION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU	36% DU MONTANT DE LA SOUSCRIPTION
DROIT D'ENTRÉE / FRAIS DE DOSSIER	AUCUN
FRAIS DE GESTION	2,6% HT /AN (ANNÉES 1, 2 ET 6)
	1,8% HT /AN (ANNÉES 3, 4 ET 5)
FRAIS DE CONSTITUTION	2,3% HT UNIQUEMENT L'ANNÉE 1
SOCIÉTÉS D'ADOSSEMENT	LE PACTE, UGC IMAGES
SOUSCRIPTIONS	JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2015



OCP Finance conçoit et distribue des produits de défiscalisation à destination du grand public depuis 2009. La société utilise les dispositifs de réduction ISF et IRPP en matière d'investissement dans les entreprises innovantes et compte près de 4500 clients représentant environ 60 millions d'euros de souscriptions, investis en majorité dans des entreprises innovantes, l'immobilier et le cinéma.



Le Pacte est une société indépendante de distribution, de production et de ventes internationales de films. Créée fin 2007 par Jean Labadie et Anne-Laure Labadie, Le Pacte a distribué et/ou produit 120 films, et présente chaque année 6 à 10 films à Cannes.







**Email** info@cineventure.fr



Adresse 51 rue de Ponthieu 75008 Paris



Retrouvez-nous sur www.cineventure.fr